



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N° 25-28

Direction des Finances et de la Commande publique – Participation des collectivités au titre des missions facultatives à compter du 1er janvier 2026

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, maire d'Arville.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Pouvoir Mme FERRER	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
M. Gérard CHOMONT Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 ^{ème} Vice-président	Présent*	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de CRÉGY- LES-MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président	Présente*	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Pouvoir M. VISKOVIC	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Excusé	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent*
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Pouvoir Mme THIBAUT	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Pouvoir Mme BOISSOT	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Pouvoir M. RATIER	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Absente	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Pouvoir Mme VACHER	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Absent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Pouvoir Mme DUTRIAUX	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Absente	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	5
Présents prenant part au vote	5
Présents en visioconférence	7
Présents en visioconférence prenant part au vote	7
Pouvoirs	7
Votants	19

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anthéa GARNIER-LORENZONI	Assistante de direction
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction
M. Antonin SAMSON	Assistant de direction

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée les orientations qui président à la fixation des tarifs des missions facultatives. En application des articles L452-40 à L452-48 du Code général de la fonction publique, les missions à caractère facultatif exercées par les Centres de gestion au profit des collectivités qui le souhaitent peuvent être financées dans des conditions fixées par convention.

Ce principe de conventionnement a été retenu par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour les missions optionnelles suivantes :

- Médecine préventive
- Prévention des risques professionnels
- Ressources humaines
- Assurance groupe
- Partenariat CNRACL
- Mission et appui itinérant
- Archiviste itinérant
- Mission handicap
- Médiation Préalable obligatoire

- Mission sociale
- Mission intérim
- Accompagnement à la protection des données à caractère personnel
- Réalisation de la paie
- Gestion de la carrière
- Référent déontologue de l'élu local
- Mise à disposition de matériels et prestations informatiques
- Prestations infrastructures et sauvegardes informatiques
- Assistance technique informatique
- Conseil juridique et statutaire (situations individuelles complexes et dossiers disciplinaires)
- Constitution des dossiers de promotion interne

Pour rappel, en 2025, deux nouvelles missions optionnelles ont été mises en place :

- Le conseil en organisation
- L'accompagnement en marchés publics

S'agissant de la tarification de ces missions optionnelles, l'objectif poursuivi par le Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne est de garantir, à l'aide d'une comptabilité analytique, l'équilibre financier des missions assurées pour le compte des collectivités passant convention.

Pour 2026, le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne a fait le choix de maintenir stable ses taux de cotisation.

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne propose de poursuivre sa politique de tarification qui distingue clairement l'accès aux missions facultatives selon que la collectivité est affiliée ou non au Centre de gestion, afin de fidéliser notamment les collectivités affiliées à titre volontaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le code général de la fonction publique, notamment l'articles L452-30,
- la délibération 25-08 (conseil en organisation) et la délibération 25-29 (accompagnement en marchés publics) fixant la mise en place de nouvelles prestations facultatives.

CONSIDÉRANT :

- que pour faciliter l'accès aux missions facultatives, la convention est pluriannuelle et signée jusqu'en fin 2026,
- que la proposition tarifaire 2026 des missions facultatives tient compte de la mise en place de nouvelles prestations de conseil en organisation et d'accompagnement en marchés publics,
- que la réalisation de ces deux nouvelles prestations nécessite la mise en place des conventions dédiées.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE :

De fixer les tarifs 2026 des missions facultatives donnant lieu à convention tels qu'ils figurent dans le document annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 17 novembre 2025

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.